

Angers, le 22 Décembre 2021

## Communiqué aux Syndicats

Le vendredi 17 décembre, le Premier ministre a annoncé sa volonté de transformer le passe sanitaire en passe vaccinal. Pour l'UD FO 49, ce projet est inacceptable et accentue encore le caractère liberticide des mesures prises depuis des mois par le gouvernement à l'encontre des salariés et de l'ensemble de la population dans le contexte de la crise sanitaire.

Le lundi 20 décembre, la ministre du Travail recevait par ailleurs les interlocuteurs sociaux en visioconférence pour exposer le projet gouvernemental visant à étendre l'obligation du passe sanitaire à toutes les entreprises : ainsi, chaque salarié ne pourrait accéder à son lieu de travail que vacciné, testé ou guéri du Covid, sous peine de sanction.

Tous les interlocuteurs sociaux (les cinq organisations syndicales représentatives et les trois patronales) ont émis des réserves sur ce projet. Notre confédération FO a annoncé qu'elle s'y opposait en indiquant qu'« *il ne serait pas compris que l'on agite la menace de nouvelles sanctions au travers d'une mesure élargissant l'application du passe sanitaire au lieu de travail.* »

Si à cette étape, le gouvernement n'intègre pas l'extension du passe sanitaire en entreprise au projet de loi sur le passe vaccinal, il se réserve la possibilité de l'y réintroduire, notamment via les amendements des députés.

Pour sa part, l'UD FO 49, comme organisation syndicale, n'a pas à se déterminer sur la vaccination. Toutefois, elle revendique que toutes les facilités soient données aux salariés qui veulent se faire vacciner. Par ailleurs, l'UD FO 49 qui défend les intérêts matériels et moraux des salariés, ne peut accepter que l'on sanctionne, prive de salaire, suspende, licencie des salariés sous prétexte qu'ils ne se soumettent pas à une obligation vaccinale.

### **L'UD FO 49 :**

- Exige le retrait du projet du gouvernement visant à étendre le passe sanitaire à l'ensemble des salariés et rappelle qu'elle exige la réintégration de tous les personnels, qu'ils soient du public ou du privé, actuellement suspendus.
- Indique qu'en tout état de cause, elle se tiendra aux côtés des salariés sanctionnés pour les défendre.
- Exige le retrait du projet de loi sur le passe vaccinal.
- Favorisera et soutiendra la mobilisation des salariés contre l'extension du passe sanitaire et le projet de loi sur le passe vaccinal.